

## République Française

### Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024***

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de votants : 20

Le dix-sept octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du onze octobre deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINED, Julien HERNU.

**EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS :** Jean-Michel DUBOIS procuration à Bernard DELELIS, Charlette GALLET, Thierry CHAPPE, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Ludivine TAFFIN.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

### **Réf : 2024-53 / 2024-10-17-5<sup>ème</sup> : Finances : Vente du mobilier de l'école élémentaire**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que du nouveau mobilier scolaire a été commandé puis réceptionné dans les classes des Grandes Sections et du CP.

Comme les années précédentes, une attention particulière a été apportée à choisir un mobilier scolaire ergonomique.

L'ancien mobilier peut être proposé à la vente au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comme cela a déjà été fait les années précédentes. La vente serait ouverte à tous et Monsieur le Maire propose les règles suivantes :

- une table par famille au prix de 40 €
- priorité aux parents d'élèves puis aux Gonnehemois puis aux extérieurs

Monsieur le Maire précise qu'il y a au total 12 tables doubles bois avec chaises intégrées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés (1 voix CONTRE, 17 voix POUR), **décide** de procéder à la vente de l'ancien mobilier scolaire suivant les règles ci-dessus, **décide** de fixer le prix à 40 € l'unité pour le mobilier scolaire qui a fait l'objet d'un remplacement, **décide** de verser les bénéfices au profit du CCAS, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 23 octobre 2024

et de la publication le 23 octobre 2024

À Gonnehem, le

Le Maire

**Bernard DELELIS**